



## Communiqué de presse

### Valorisation de l'engagement étudiant dans les écoles d'ingénieurs

Paris, vendredi 26 juin 2020

La vie associative dans les écoles d'ingénieurs est riche et variée. Ces dernières années et de manière encore plus poussée après la promulgation de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, les écoles d'ingénieurs ont souhaité travailler sur les dispositifs permettant de mieux reconnaître et valoriser les activités et l'engagement extracurriculaires de leurs élèves. Ces activités permettent aux élèves d'acquérir un grand nombre de compétences et savoir-faire : elles permettent notamment de développer les compétences comportementales ou *soft skills* (esprit d'équipe, sens des responsabilités, capacité à travailler avec des personnes différentes, capacité à travailler avec et pour les autres, *leadership*, gestion de projets, etc.). Dans un sens plus large, l'élève-ingénieur qui s'engage dans l'associatif développe aussi des compétences utiles pour le management et l'entrepreneuriat, et qui sont essentielles pour sa future carrière professionnelle. C'est donc naturellement dans les missions des écoles d'ingénieurs de valoriser ces compétences comme elles le font pour les compétences acquises au cours du cursus académique.

En 2018, un groupe de travail animé par Bureau national des élèves-ingénieurs (BNEI), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) a été mis en place. Il a notamment conduit à la rédaction d'[un guide pratique sur la valorisation de l'engagement étudiant](#) résultat d'un sondage mené au cours de l'année 2019 et auquel 82 établissements avaient participé. Ce guide a été rendu public à l'occasion d'un séminaire d'échanges qui s'est tenu à distance mercredi 24 juin 2020 et a réuni près de 160 participants. Il recense des bonnes pratiques (outils, dispositifs de reconnaissance et validation de l'engagement étudiant, etc.) et partage des ressources utiles aux écoles d'ingénieurs.

Ce séminaire interactif a aussi et surtout été l'opportunité de réunir un panel d'intervenants<sup>1</sup> d'horizons divers et a permis de faire un état des lieux des pratiques au sein des écoles d'ingénieurs, d'échanger sur les différentes compétences apportées par l'engagement étudiant, ainsi que leur reconnaissance par le monde professionnel, et leur évaluation, mais aussi de mettre en avant les enjeux en matière de communication et d'information.

Les différents participants ont notamment mis en lumière le fait que l'engagement étudiant est d'abord le résultat d'une volonté individuelle de s'investir pour la communauté et le souhait d'avoir un impact positif sur la société. Sans nécessairement être rendu obligatoire, il doit être incité, accompagné, reconnu et validé. C'est l'objectif des travaux menés jusqu'à ce jour par le BNEI, la CDEFI et la CTI et qui sera poursuivi.

---

<sup>1</sup> Liste des intervenants par ordre alphabétique : Romain BARBE (BNEI), Héroïse BARBIER (CentraleSupélec), Thomas CLOCHON, (Syntec Ingénierie), Grégory DECHAMP-GUILLAUME (CDEFI), Julien DOCHE (BNEI), Marie-Annick GALLAND (Centrale Lyon), Marie-Jo GOEDERT (CTI), Alexis HERVÉ (ESEO), Claude MARANGES (INSA Toulouse), Fiona MAURY (Animafac), Inès MELLOUK (experte élève-ingénieure), Linda PROFIT (JCEF).



## Contacts presse

BNEI : Julien DOCHE, président du BNEI : [presidence@bnei.fr](mailto:presidence@bnei.fr) - 07 66 10 22 24

CDEFI : Agence MadameMonsieur, Stéphanie Masson : [smasson@madamemonsieur.agency](mailto:smasson@madamemonsieur.agency) - 06 84 65 17 34

CTI : [relations.presse@cti-commission.fr](mailto:relations.presse@cti-commission.fr) - 01 73 04 34 33

## À propos du BNEI

Fondé en 1998, le BNEI représente l'ensemble des 185 000 élèves-ingénieurs en fédérant les Bureaux des élèves des écoles et les élus, quel que soit leur statut (public, privé) et leur ministère de tutelle (enseignement supérieur et recherche, industrie, défense, agriculture, culture et communication).

Le BNEI, association loi 1901, est l'unique organisation représentant les élèves-ingénieurs. Elle est administrée et animée par des élèves-ingénieurs, bénévoles. Fidèle à ses valeurs d'indépendance de toute idéologie politique, confessionnelle ou syndicale, le BNEI se positionne uniquement sur les problématiques de vie étudiante, de formation et d'insertion professionnelle des élèves-ingénieurs, à l'image des BDE et des élèves ingénieurs élus en conseils centraux d'établissements.

Le BNEI est organisé en près de 24 Bureaux Régionaux des Elèves Ingénieurs (BREI), favorisant ainsi la mutualisation des bonnes pratiques associatives, et la prise en considération des problématiques de politiques de sites en matière de vie étudiante.

Site : <https://www.bnei.fr/>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/bnei/>

Facebook : <https://www.facebook.com/BNEIlassos/>

Twitter : <https://twitter.com/BNEIlassos>

## À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site internet : [www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)

Twitter : <https://twitter.com/Cdefi>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/5323901/>



## À propos de la CTI

La CTI est un organisme paritaire indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieurs en France et sur demande à l'étranger en vue de leur accréditation, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La CTI évalue également les formations de Bachelor des écoles d'ingénieurs en vue de l'attribution du grade de licence et décerne des labels qualité européens aux formations d'ingénieurs (EUR-ACE®, CeQInt).

Site internet : [www.cti.fr](http://www.cti.fr)

LinkedIn : <https://fr.linkedin.com/company/commission-des-titres-d-ingénieur>